

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par l'entreprise *SARL MENUISERIES RODOLPHE DUBOIS - MRD*, dénommée ci-après " le vendeur", dont le siège social est Impasse de la Billaoude Cestas (33610) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux (33) sous le numéro SIRET 834 813 313 00022, et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat auprès de la *SARL MENUISERIES RODOLPHE DUBOIS* dénommée ci-après " le client ".

ART.1 - CHAMP D'APPLICATION ET D'ACCEPTATION

Sauf Convention particulière ayant fait l'objet d'une acceptation expresse et écrite de la SARL MRD, toutes les offres de fourniture et de prestation de la SARL MRD, sont régies par les présentes conditions générales de vente (CGV).

La signature du devis ou bon de commande par le client implique son accord total sur la nature, la consistance et le prix des travaux, sur les conditions générales de prix d'exécution des travaux et les conditions particulières énumérées au recto. Après signature du devis ou du bon de commande, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après. Ces conditions s'appliquent nonobstant toute clause contraire figurant sur d'autres documents joints au marché (notamment du C.C.A.P).

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente, et notamment catalogue, prospectus, publicité ou notice, n'a qu'une valeur informative et indicative non contractuelle.

Nos conditions générales sont téléchargeables sur notre site web : www.mrd-menuiseries.fr

Sur demande par courrier ou e-mail, nous pouvons vous les envoyer sous format informatique, par mail, ou écrit, par la poste.

ART.2 - DEVIS / PRISE DE COMMANDE

Nos offres et propositions sur internet sont non contractuelles.

Toute commande devra obligatoirement être signée par le client et servira de confirmation.

De ce fait, votre devis détaillé valant pour bon de commande vous sera envoyé pour signature, par messagerie électronique ou par courrier.

Le devis établi par la SARL MRD signé et daté par le client tient lieu de commande. Toute modification de la commande initiale doit être demandée par écrit ou oral et faire l'objet d'un nouveau devis ou d'un additif au devis initial dont la validation est soumise aux mêmes formalités que le devis initial. Une telle modification peut notamment entraîner la fixation d'un nouveau délai de livraison opposable au client. Tout devis modificatif, avenant ou confirmation de commande non signé par le client ne sera pas pris en compte.

Engagement du client

La SARL MRD ne pouvant être au fait de la totalité des spécificités locales, il appartient au client de s'informer des règles régissant l'urbanisme et la construction afférente à l'ouvrage considéré. Dans le cas où les travaux nécessiteraient une autorisation (telle que permis de construire, demande préalable, autorisation de la copropriété, ...), le client s'engage à en informer la SARL MRD

Le Client doit assurer, pendant toute la durée des travaux :

- Un emplacement libre permettant le stockage du matériel à proximité immédiate du chantier ;
- La fourniture gratuite du courant électrique et de l'eau
- L'accès au chantier entre 8h et 18h du lundi au vendredi.

Le client est seul responsable de l'obtention de l'autorisation de mise en œuvre de la commande. La non-obtention de l'autorisation ne saurait en aucun cas, engager la responsabilité de la SARL MRD ni constituer un motif de résolution de la commande. Toute commande ne pourra être considérée comme valable par la SARL MRD qu'à partir du paiement d'un acompte de 40% du montant global de la commande. Tout retard dans le versement de l'acompte reporterait d'autant la commande en fabrication, retard dont le client ne saurait se prévaloir.

Financement

Dans le cas d'un financement par un organisme spécialisé l'acompte pourra être remplacé par un justificatif émanant de l'organisme concerné qui précisera l'accord de financement, le montant et l'utilisation des fonds demandés. Dans les dix jours suivant la date de la signature de la commande, le client devra fournir à la SARL MRD un document attestant de l'obtention du crédit ou du prêt. La mise en fabrication ne pourra être effectuée qu'au vu de ce document.

Validité

Les mentions du devis engagent la SARL MRD pour autant que les paramètres communiqués par le client pour son établissement soient exacts et correspondent au relevé ou métré définitif effectué par la SARL MRD. Les cotes indiquées sur le devis sont données à titre indicatif. Pour l'établissement de la commande seul le métreur SARL MRD est habilité à déterminer les mesures exactes de fabrication. Celles-ci sont déterminées par ce dernier à la vue des côtes et des niveaux définitifs des supports, après réalisation de la maçonnerie ou tous travaux préparatoires s'il y a lieu. Le devis est valable 1(un) mois à compter de sa date d'établissement sauf stipulation écrite contraire sur celui-ci.

Utilisation du devis et documents annexes

Les devis, plans et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de l'entreprise. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du chef d'entreprise et doivent lui être restitués, sans délai, s'il n'a pas été donné accord à la proposition de l'entreprise

ART.3 - MODIFICATION DES PRODUITS

Le vendeur se réserve le droit d'apporter à ses produits toutes modifications nécessaires liées à l'évolution technique de ses produits ainsi qu'aux normes de toute nature qu'il se verra imposer, en raison de dispositions légales ou réglementaires, devenant applicables postérieurement à la date de la commande et auxquelles ces produits sont soumis.

ART.4 - PRIX

Le prix est celui fixé au client sur le devis ou confirmation de commande signé par ce dernier. Il est payable au siège social de la SARL MRD ou à l'adresse de la facture. Le vendeur se réserve la faculté d'indiquer au client que le prix sera payable en tout autre lieu, que le vendeur choisira de fixer pour quelle cause que ce soit.

ART.5 - PAIEMENT

Sauf conventions différentes figurant sur le devis signé, les conditions de paiement sont les suivantes :

- 40% à la commande
- Situations mensuelles pour les chantiers dont la durée s'étale sur plusieurs semaines avec paiement sous quinzaine
- Le solde en fin de pose à réception de la facture, ou lors de la réception.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée. Le client ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulé par lui à l'encontre de la SARL MRD, retenir tout ou partie des sommes dues par lui à cette dernière, ni opérer une compensation. Lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales de vente, et ce dans un délai maximum de 10 jours ouvrables, les pénalités de retard sont d'un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Tous les frais de recouvrement des créances en retard de règlement sont à la charge du client, et seront donc dus avec un minimum de 150 € TTC (hors clause pénale).

Le paiement doit être effectué dans les conditions convenues à la commande et indiqué sur le bon de commande soit :

➤ Paiement par chèque :

Le règlement peut s'effectuer par chèque bancaire.

Paiement par virement bancaire :

Le règlement peut s'effectuer par virement bancaire. Pour cela, le client devra indiquer en libellé du virement le numéro de sa facture ou devis de référence de sa commande.

➤ Paiement en espèces :

Dans les limites des versements autorisés par la loi.

Des frais de déplacement pourront être appliqués et figureront sur le devis.

Conformément aux conditions de l'Article L441-6 de la loi N°2001-240 du 15 mai 2001, les pénalités de retard seront appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture. Les travaux pourront être interrompus jusqu'au paiement des sommes arrivées à échéance.

ART.6 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

En application des dispositions de la loi 80-335 du 25/10/85, les matériaux installés ne deviendront la propriété du client qu'après paiement complet de toutes les factures, indemnités et intérêts dus à la SARL MRD. Néanmoins, la responsabilité des risques et périls desdits matériaux incombe au client dès leur livraison par la SARL MRD. En cas de paiement partiel ou de non-paiement, la reprise des matériaux en totalité ou partiellement pourra être sollicitée par simple présentation de requête au président du tribunal compétent du lieu où se trouvent les matériaux ou par requête auprès du juge commissaire en cas de redressement ou de liquidation judiciaire. De plus les marchandises ne peuvent faire l'objet de saisie.

ART.7 – DÉLAI

Nos marchandises étant fabriquées sur mesure, nos délais sont dépendants de notre fabricant et ne sont donnés qu'à titre indicatif, sauf notification explicitement exprimée au recto. Notre délai commence à courir à partir du moment où le dossier est complet (acompte versé, prise de mesures définitives, financement accepté par organisme financier, etc.). Les évènements suivants peuvent entraîner une suspension des délais en matière de livraison :

- Communication par le client des données incomplètes, erronées ou tardives ;
- Inexécution par le client de ses obligations vis-à-vis de la SARL MRD, notamment en matière de paiement ;
- Retard dans l'intervention des autres corps de métiers ;
- Intervention d'un événement de force majeure.

Les retards éventuels de livraison ne peuvent donner lieu à indemnités ou dommages-intérêts de quelconque nature que ce soit, ni à l'annulation de la commande.

ART.8 - LIVRAISON

Les produits seront livrés au client à l'adresse indiquée au client sur le bon de commande. Tout dommage des marchandises livrées devra être signalé dans un délai maximal de 48 heures à la SARL MRD par lettre recommandée avec accusé de réception (LR/AR), après la livraison de la marchandise.

En cas de force majeure (grève, guerre, sinistre naturel), s'il devient impossible de fabriquer et livrer la marchandise, la SARL MRD est libérée de ses obligations. Dans ces cas la SARL MRD proposera plusieurs solutions à ses clients (remboursement, annulation, livraison différée ...).

ART.9 – GARANTIES POUR LES PRODUITS POSES PAR LA SARL MRD :

1. La SARL MRD souscrit une assurance responsabilité civile et décennale qui couvre l'ensemble des prestations proposées et qui prend effet dès la réception définitive des travaux.

En complément de la garantie décennale couvrant les malfaçons de pose, la SARL MRD prend en charge la main d'œuvre nécessaire au remplacement des pièces garanties par nos fournisseurs durant toute la période de validité de celle-ci.

Notre garantie couvre tous les vices de fabrication ou de pose, étant entendu que notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de mauvais entretien, de négligence, de transformation, de modification, ou de mauvaise utilisation du fait du client ou de l'utilisateur habituel. Notre garantie se limite à la réparation du produit sans que le client puisse prétendre à une indemnité ou à un remplacement et/ou à la pose d'un matériel neuf en échange, sauf vice de fabrication. Se référer aux garanties spécifiques des fournisseurs.

ART.10 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiées par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données nominatives collectées vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en nous contactant par courrier.

ART.11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site www.mrd-menuiseries.fr sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la SARL MRD. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores, sauf accord préalable.

ART.12 - LIENS APPARAISSANT SUR NOTRE SITE WEB

La SARL MRD se démarque de manière explicite du contenu des pages internet qui possèdent un lien avec notre site et ne nous n'appartient pas.

ART. 13 – DROIT À L'IMAGE

Les photographies prises à l'occasion du chantier réalisé peuvent être utilisé pour promouvoir le savoir-faire et l'image de l'entreprise, notamment pour les documents commerciaux, site internet ou réponses aux appels d'offres. A la signature du devis et à tout moment, le client a faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.

ART. 14 – RETRACTATION VENTE À DISTANCE

Dans les conditions prévues par l'article L121-16 du code de la consommation et dans le cadre de la vente à distance, le client dispose sans avoir à justifier de motifs d'un délai de rétractation de 7 jours francs à compter de la réception de sa commande qui lui sera remboursée contre restitution des produits livrés dans les meilleurs délais et au plus tard dans trente jours suivant la date de la réception de la marchandise, à l'exception des frais de retour. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur. Ce remboursement s'effectue par tout moyen de paiement. Sur proposition du professionnel, le consommateur ayant exercé son droit de rétractation peut toutefois opter pour une autre modalité de remboursement. Ce délai ne s'applique que pour les produits standards non sur mesure en bon état tel que poignée, outillage, consommables ... La rétractation est faite par le client sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception. Si le délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

ART.15 – RETRACTATION VENTE DE PRODUITS SUR MESURE

Aucun délai de rétractation n'est possible pour des fenêtres, portes, volets roulants, appui de fenêtres, caches, tous les produits présentant des spécificités propres à chaque client (sur mesure).

ART. 16 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Les travaux non prévus au devis initial feront l'objet de devis additifs, avenants ou de bons de commande séparés, signés du client, indiquant au moins les bases d'estimation des prix, les conditions et, le cas échéant, la durée de la prolongation du délai d'exécution prévu par le devis initial.

ART. 17 – RÉCEPTION DES TRAVAUX

Le document établissant la réception des travaux est indispensable pour la prise d'effet des garanties des produits fournis et posés, et la prise d'effet de l'assurance responsabilité civile et décennale de la SARL MRD. Dès l'achèvement des travaux exécutés par l'entreprise, le client ou son représentant et l'entreprise se réuniront pour signer l'acte de réception. Les éventuelles réserves sur les travaux exécutés y seront consignées. Dans le cas de réserves justifiées, le client s'acquittera d'un montant au moins égal à 95% du montant global des travaux concernés. Après règlement par le client de ce montant, l'entreprise programmera, en fonction des délais d'approvisionnement des matériels et en accord avec le client, l'intervention nécessaire à la reprise des ouvrages litigieux et procéderont ensemble à la levée des réserves.

Toutefois, en l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95% manifestera la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner et vaudra réception sans réserve ; la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atteindre ce seuil de 95%.

ART. 18 – TAUX DE TVA

Le taux de TVA applicable est le taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Le choix du taux réduit (5,5%, 10% ou autre taux selon les particularités fiscales) est noté en fonction des déclarations du client et sous sa responsabilité.

ART. 19 – CONTESTATION

Les relations contractuelles du Client et de la Société sont soumises exclusivement au droit français. Toute contestation sur l'interprétation ou sur l'exécution des présentes conditions et après l'échec de la recherche d'une solution amiable, sera soumise exclusivement au Tribunal de Commerce de Bordeaux